



25 novembre 2025 : journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

Les violences sexistes et sexuelles au travail ne sont pas une fatalité

Transformer le travail, c'est transformer la société tout entière !

Les violences faites aux femmes au travail sont massives. Ainsi elles touchent les femmes de toutes professions, du secteur privé comme public et de toutes catégories socioprofessionnelles.

Aujourd'hui encore : 9% des viols ou tentatives de viols ont lieu au travail, 30% des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail et 70 % de ces victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur. Pour celles qui parlent, c'est souvent la double peine : 40 % estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement

De trop nombreux employeurs, qu'ils soient publics ou privés, ne respectent pas leurs obligations relatives à la santé et sécurité des travailleuses et des travailleurs en matière de prévention, de protection des victimes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

La France doit s'aligner sur les meilleures législations européennes dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Nos organisations syndicales revendiquent notamment :

- Un baromètre annuel pour évaluer le ressenti des travailleuses sur les violences sexistes et sexuelles au travail, dans le secteur privé comme dans les fonctions publiques ;
- Des sanctions dissuasives pour toutes les entreprises et établissements qui n'ont pas de plan de prévention des violences sexistes et sexuelles et de dispositif de signalement ;
- Des droits pour protéger les victimes de violences conjugales, conformément à la convention 190 et la recommandation 206 de l'OIT
- L'obligation annuelle d'une campagne de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles auprès de l'ensemble des salarié·es sur leur temps et lieu de travail et la mise en place de dispositifs de prévention spécifiques pour les travailleuses et travailleurs les plus vulnérables.
- La mise en œuvre, partout et sans délai, du programme EVARS (Éducation à la Vie Affective, Relationnelle, et Sexuelle) dans les écoles et les établissements.
-

Nos organisations syndicales appellent les travailleuses et travailleurs à se mobiliser massivement les **samedi 22 et mardi 25 novembre et à rejoindre les cortèges **et les rassemblements** organisés partout en France.**